Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D036_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

036/2026 Désignation d'un délégué CNAS

M. le Maire explique que la commune d'Arzal adhère au CNAS (Comité National des Œuvres Sociales) permettant ainsi au personnel de bénéficier de prestations en matière sociale (aides financières pour la garde des enfants, pour les vacances, pour les loisirs, prêts à la consommation).

La Commune doit désigner un délégué élu et un délégué agent pour les 6 années à venir.

Le délégué agent est Mme LE BOTERFF Yolande.

Les délégués sont chargés de diffuser les documents d'information mis à disposition par le CNAS, organiser éventuellement des réunions d'information, s'assurer du suivi de l'adhésion. Ils siègent à l'assemblée départementale annuelle et élisent les membres du bureau départemental.

Après en voir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- ☐ Désigne Mme Yolène BÉGO, déléguée élue auprès du CNAS.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.